

03 avr 2020 -16:59

Appartient à [Conseil des ministres du 3 avril 2020](#)

## Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre
- Coopération au développement
- Fonction publique
- Politique scientifique
- Sécurité et Intérieur
- Energie
- Classes moyennes
- Intégration sociale
- Mer du Nord
- Economie
- Personnes handicapées
- Affaires étrangères
- Simplification administrative

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des  
Institutions culturelles fédérales

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<https://premier.be>

Steve Detry

Porte-parole (FR)

+32 473 56 77 04

[steve.detry@premier.fed.be](mailto:steve.detry@premier.fed.be)

Elke Pattyn

Porte-parole (NL)

+32 479 33 51 48

[elke.pattyn@premier.fed.be](mailto:elke.pattyn@premier.fed.be)